

KNAUFINSULATION

501 Voie Napoleon III
65300 LANNEMEZAN



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (DDAE) ICPE

KNAUF – AUGMENTATION DE CAPACITÉ

PIÈCE JOINTE N°4 : ÉTUDE D'IMPACT (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE)

VERSION 5 – FÉVRIER 2024

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



Agence de BIARRITZ
63 Allée Fauste d'Elhuyar
64 210 BIDART

¹ Référence au formulaire CERFA n°15964*03

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 2/14

VALIDATION

RÉDACTEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITÉ(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE RÉDACTION
Nicolas DIAZ Pascal LAGARDE	Consultants Environnement et risques industriels APAVE SUDEUROPE SAS Agence de BIARRITZ	29/09/2023
VÉRIFICATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITÉ(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE VÉRIFICATION
Magali VIALAN	Superviseur technique APAVE SUDEUROPE SAS	29/09/2023
APPROBATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITÉ(S) / QUALIFICATION(S)	DATE D'APPROBATION
Sophie TAJAN	Responsable Hygiène Sécurité Environnement KNAUF INSULATION	29/09/2023

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	10/02/2022	Création du document
1	12/04/2022	Modification du document suite à la réunion DREAL du 11/02/2022: rajout du scénario « Situation théorique maximum » dans l'ERS
2	30/05/2022	Modification du document suite à la réunion DREAL du 21/04/2021 : COVnm non assimilés à du benzène mais pris de manière individuelle
3	27/09/2022	Modification du document suite aux remarques de KNAUF
4	05/07/2023	Prise en compte des remarques préliminaires de la DREAL suite à l'inspection d'avril 2023
5	12/02/2024	Modification du document pour répondre aux remarques de la DREAL (courrier du 15/11/2023). Les modifications apportées sont présentées avec une couleur bleue

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 3/14

GLOSSAIRE

ADLFI	Archéologie de la France – Informations
AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AFSSAPS	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AFSSET	Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail
AOT40	<i>Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion</i>
AOX	Halogène organique adsorbable
AP	Arrêté Préfectoral
APC	Arrêté Préfectoral Complémentaire
ARS	Agence Régionale de Santé
ASTEE	Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement (ex AGHTM)
ATSDR	Agency for Toxic Substances and Disease Registry – US
AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
Ba	Facteur de bio-transfert dans les produits animaux
BCF	Bio-Concentration Factor : facteur décrivant l'accumulation des produits chimiques dans les organismes présents dans les différents compartiments environnementaux
CAA	Concentration Admissible dans l'Air
CAS	Chemical Abstract Services
CASRN	Chemical Abstract Services Registry Number
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CI	Concentration Inhalée
France	Centre International de Recherche sur le Cancer
CIRE	Cellule Inter Régionale d'Epidémiologie
CJE	Concentration Journalière d'Exposition
CMR	Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
COP	Composés Organiques Persistants
COV	Composés Organiques Volatils
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
CSHPF	Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France
CSIC	Conseil Supérieur des Installations Classées
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
DE	Durée d'Exposition
DGS	Direction Générale de la Santé

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 4/14

DJA	Dose Journalière Admissible ou Acceptable
DJE	Dose Journalière d'Exposition
DJT	Dose Journalière Tolérable
DMENO	Dose Minimale pour laquelle un Effet Nocif est Observé (en anglais LOAEL)
DMJ	Dose Moyenne Journalière
DMT	Dose Maximale Tolérée
DMTP	Dose Mensuelle Tolérable Provisoire
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRA	Directive Régionale d'Aménagement (forêts domaniales)
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRT	Direction des Relations du Travail
DSENO	Dose Sans Effet Nocif Observé (en anglais NOAEL)
DSF	Document Stratégique de Façade
ENSP	Ecole Nationale de Santé Publique
EP	Eaux pluviales
EPA	Environmental Protection Agency - US
ERC	Excès de Risque Collectif : appelé aussi "impact", il représente une estimation du nombre de cancers en excès, lié à l'exposition étudiée, qui devrait survenir au cours de la vie de ce groupe d'individus
ERI	Excès de Risque Individuel : probabilité qu'un individu a de développer l'effet associé à une substance cancérigène pendant sa vie du fait de l'exposition considérée
ERS	Evaluation du Risque Sanitaire
ERSEI	Evaluation du Risque Sanitaire dans les Etudes d'Impact
ERU	Excès de Risque Unitaire : correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé pendant sa vie entière à une unité de dose de la substance cancérigène Exemple : $ERU_{inh} \text{ benzène} = 6.10^{-6} (\mu\text{g}/\text{m}^3)^{-1}$: ce chiffre signifie qu'une exposition de un million de personnes pendant une vie entière (70 ans) 24 h sur 24 à la concentration de $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de benzène est susceptible d'induire un excès de décès par leucémies de 6 cas
ETM	Eléments Traces Métalliques
EU	Eaux Usées
FE	Facteur d'Emission
FET	Facteur d'Équivalence Toxique
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HAPC	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques Chlorés (ex : dioxines)
HAPH	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques Halogénés
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSPF	Haut Comité de la Santé Publique de France
HESP	Human Exposure to Soil Pollutant

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 5/14

HHRAP	Human Health Risk Assessment Protocol for Hazardous Waste Combustion Facilities
IARC	International Center for Research on Cancer
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEM	Interprétation de l'Etat des Milieux
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des RISques
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INRAP	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
InVS	Institut de Veille Sanitaire
IR	Indice de Risque : utilisé pour caractériser le risque lié aux toxiques systémiques. Il correspond à la dose (ou concentration) journalière divisée par la dose (ou concentration) de référence
IRIS	Integrated Risk Information System : base de données toxicologiques de l'EPA (http://www.epa.gov/ngispgm3/iris)
I-TEF	International Toxic Equivalent Factor
I-TEQ	International Toxic Equivalent Quantity
ITER	International Toxicity Estimates for Risk (featuring EPA, Health Canada, ATSDR) : base de données toxicologiques TERA (Toxicology Excellence for Risk Assessment : http://www.tera.org/ITER)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level - voir DMENO
MRL	Minimal Risk Level (voir DJA ou DJT)
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
NIOSH	National Institute of Occupational Safety and Health – US
NOAEL	No Observed Adversed Effect Level (voir DSENO)
OEHHA	Office of Environmental Health Hazard Assessment - Californie, USA
OMS	Organisation Mondiale de la Santé (en anglais : World Health Organization - WHO)
PAC	Porter à Connaissance
PAMM	Plan d'Action pour le Milieu Marin
PBDE	Ethers Diphéniliques Polybromés
PCB	PolyChloroBiphényles
PCDD	PolyChloroDibenzoDioxines
PCDF	PolyChloroDibenzoFuranes
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PCT	PolyChloroTerphényles
PDIRM	Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PJ	Pièce Jointe
PLU	Plan Local d'Urbanisme

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 6/14

PM ₁₀	Particules fines avec un diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
PM _{2,5}	Particules fines avec un diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
PNAQ	Plan National d'Affectation des Quotas
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PRQA	Plan Régional de la Qualité de l'Air
QD	Quotient de Danger
REFIOM	Résidus des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
RESE	Réseau d'Echange en Santé Environnement
RfC	Concentration de référence, exprimée en µg/m ³ , telle que définie par l'EPA : NOAEL ou LOAEL divisé par les facteurs de sécurité liés aux diverses transpositions effectuées : fortes doses / basses doses ; animal / homme...
RfD	Dose de référence, exprimée en mg/kg/j, telle que définie par l'EPA : NOAEL ou LOAEL divisé par les facteurs de sécurité (voir DJA ou DJT)
RIVM	National Institute of Public Health and the Environment -Pays-Bas
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRA	Schéma Régional d'Aménagement
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STEP	STation d'EPuration
TAR	Tours AéroRéfrigérantes
TDI	Tolerable Daily Intake (DJT)
TEF	Toxic Equivalent Factor (Facteur d'Equivalence Toxique)
TEQ	Toxic Equivalent Quantity
TMD	Transport de Matières Dangereuses
UHR	Unité Hydrographique de Référence
UIOM	Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères
US EPA	United States Environmental Protection Agency – Agence nationale de protection de l'environnement des Etats-Unis
VG	Valeur Guide
VHE	Variable Humaine d'Exposition
VLCT (VLE)	Valeur Limite Court Terme (ou Valeur Limite d'Exposition), exposition 15 min
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition, exposition 8 heures
VNF	Voies Navigables de France
VTR	Valeur Toxicologique de Référence

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 7/14

ZAC	Zone Artisanale et Commerciale
ZER	Zones à Émergence Réglementée
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 8/14

SOMMAIRE

VALIDATION	2
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	2
GLOSSAIRE	3
SOMMAIRE.....	8
LISTE DES TABLEAUX	9
1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT	10
1.1. Synthèse des effets résiduels du projet	10
1.2. Récapitulatif des mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, et montant des investissements associés	13
1.3. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu.....	14
1.3.1. Justification du choix du site et de son agencement.....	14
1.3.2. Justification du choix de la technique retenue au regard des préoccupations d'environnement	14
1.4. Conclusion de l'étude d'impact.....	14

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 9/14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cotation de la sensibilité du milieu	10
Tableau 2 : Code couleur associé à la hiérarchisation des impacts	10
Tableau 3 : Synthèse des effets résiduels du projet et analyse des effets cumulés..	12
Tableau 4 : Mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, ainsi que les estimations des dépenses associées	13

1. Résumé non technique de l'étude d'impact

1.1. Synthèse des effets résiduels du projet

Le tableau suivant présente une synthèse des effets résiduels du projet au regard de la sensibilité du milieu et des mesures compensatrices prises ou prévues.

Pour mémoire, la sensibilité du milieu est cotée de la manière suivante :

Cotation	Sensibilité	Commentaires
+++	Forte	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement, prélèvement ou rejet supplémentaire.
++	Moyenne	Le milieu est sensible et exige des mesures de protections pour un aménagement, prélèvement ou rejet venant l'impacter.
+	Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement, prélèvement ou rejet, sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
-	Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement, prélèvement ou rejet sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.
0	Non concerné	/

Tableau 1 : Cotation de la sensibilité du milieu

Les impacts sont caractérisés par le code couleur suivant.

Code couleur associé à la hiérarchisation des impacts

Positif	Nul / Négligeable / Très faible	Faible	Moyen	Fort
---------	------------------------------------	--------	-------	------

Tableau 2 : Code couleur associé à la hiérarchisation des impacts

Thème		Sensibilité du milieu (scenario de référence)		Analyse des incidences du projet		Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet
		Cotation	Commentaires	Mesures prises ou prévues pour limiter les effets	Effets résiduels du projet	
Population		++	Zone industrielle et habitations à proximité	Rejets gazeux associés au site	Limités (respect des valeurs limites d'émission)	Similaire à la situation actuelle
Sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique	Sites et paysages	-	Zone industrielle	Site existant, pas de modifications envisagées	Négligeables	Facteur non affecté par le projet
	Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique	-	Pas de site classé ou inscrit recensé dans un rayon d'1 km du site	Site existant, pas de modifications envisagées	Négligeables	Facteur non affecté par le projet
Données physiques et climatiques	Eaux de surface	++	Etat masse d'eau du site : Etat écologique : Moyen Etat chimique : Mauvais	Rejet dans le réseau d'eaux usées de la ville de Lannemezan puis STEP Traitement des eaux de process en circuit fermé Dispositif de gestion des eaux pluviales	Limités (respect des valeurs limites d'émission et des valeurs d'acceptabilité dans le milieu naturel)	Similaire à la situation actuelle
	Risques naturels (inondations)	-	Site implanté en dehors d'une zone inondable	/	Négligeables	Facteur non affecté par le projet
	Sols et eaux souterraines	++	Bon état des eaux souterraines sans captage AEP ou pour l'irrigation Site BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) le plus proche identifié en limite ouest du site de KNAUF INSULATION	Les eaux souterraines sont suivies semestriellement depuis 2016 avec la présence de 2 piézomètres en amont et 2 en aval. Il n'est pas nécessaire de réaliser d'investigations supplémentaires sur ce milieu. Il est toutefois préconisé la poursuite du suivi des eaux souterraines semestriellement. Il est préconisé la réalisation d'investigations complémentaires sur le milieu SOL : - à proximité des stockages de matières premières pour les paramètres Bore et Aluminium, - et à proximité de la cuve de stockage d'ammonium pour le paramètre Ammonium.	Anomalies sur les piézomètres globalement en baisse sur les 3 ouvrages impactés mais poursuite du suivi nécessaire en rajoutant de nouveaux paramètres. À l'issue des investigations menées sur les sols (phases 2 et 3 du rapport de base), les anomalies suivantes sont retenues : * Teneurs marquées en métaux alcalino-terreux (calcium, magnésium) et conséquentes pour le fer sur les sondages réalisés autour de l'aire de stockage de matière premières et de la zone « EP Dust ». Dans une moindre mesure, les sols présentent également un enrichissement en potassium, sodium et bore. Les anomalies observées n'induisent aucune action corrective immédiate compte tenu des teneurs observées (peu marquées), des composés retrouvés, et compte tenu de l'activité industrielle du site.	Facteur non affecté par le projet
	Air	+	Pas de PPA dans la commune d'implantation Milieu rural, habitation la plus proche à 300 m	Traitement sur les rejets en poussières, NOx, SOx, HCl, HF, métaux lourds, COV et NH ₃	Limités (respect des valeurs limites d'émission)	Similaire à la situation actuelle
	Odeurs	+	/	/	Enceintes fermées	Facteur non affecté par le projet
Déchets		0	/	Gestion opérationnelle et administrative	Limités	/
Bruit et vibrations		+	Zone industrielle. Habitation la plus proche à 300 m	Capotage des installations bruyantes ...	Négligeables (respect des valeurs limites de niveaux sonores et d'émergence)	Evolution non évaluable sur la base des informations disponibles
Energie et changement climatique		0	/	Suivi des consommations Mise à l'arrêt des moteurs des engins / camions Régulation du chauffage ...	Le site de KNAUF INSULATION est compatible avec le SRCAE Midi-Pyrénées.	Evolution non évaluable sur la base des informations disponibles
Emissions lumineuses		-	Zone industrielle	Prévention et lutte contre les nuisances lumineuses	Négligeables	Facteur non affecté par le projet

Thème	Sensibilité du milieu (scenario de référence)		Analyse des incidences du projet		Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet	
	Cotation	Commentaires	Mesures prises ou prévues pour limiter les effets	Effets résiduels du projet		
Transports et infrastructures	-	Zone industrielle	Limitation de circulation sur le site	Limités	Evolution non évaluable sur la base des informations disponibles	
Rayonnement ionisants / Champs électromagnétiques	0	/	Non concerné	Non concerné	/	
Consommation de terres : espaces agricoles ou forestiers	++	Présence de boisements à proximité	Non concerné	Le projet ne consomme pas d'espace agricole ou forestier : le présent paragraphe est donc sans objet.	Facteur non affecté par le projet	
Facteurs naturels, terrestres et équilibres biologiques	Faune et flore	-	Pas de site Natura 2000 à proximité. Pas d'enjeux forts identifiés	Transfert possible via les facteurs Eau et Air : cf. mesures détaillées ci-dessus	Pas d'effets attendus	
	Habitats naturels et équilibres biologiques	-				Pas de site Natura 2000 à proximité. Pas d'enjeux forts identifiés
	Continuités écologiques	-	Les terrains du site de KNAUF INSULATION s'inscrivent dans un contexte très perturbé et ne sont pas essentiels au fonctionnement écologique local.	/	Pas d'effet attendu (emprise du projet limitée)	
Environnement humain et industriel	Économie	0	/	/	Pérennité et création d'emplois indirects	Environnement humain et industriel
Santé	0	/	Cf. mesures « Eaux de surface » et « Air » (laveurs de gaz et électrofiltre humides pour les traceurs de risque retenus : COV, NH ₃ et certains métaux)	Limités : Les indices de risque et les excès de risque unitaires sont inférieurs aux valeurs guide de l'INERIS pour la situation réelle projetée	Evolution non évaluable sur la base des informations disponibles	

Tableau 3 : Synthèse des effets résiduels du projet et analyse des effets cumulés

+++ : sensibilité forte, ++ : sensibilité moyenne ; + : sensibilité faible, - : sensibilité négligeable ; 0 : non concerné

1.2. Récapitulatif des mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, et montant des investissements associés

Le tableau ci-après récapitule les mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, ainsi que les estimations des dépenses associées.

Objectifs visés	Nature de la mesure	Estimation des dépenses et investissements prévus (en K€)	Délai de mise en œuvre
Gestion des déchets	Coût total d'élimination des déchets	29 800€	Octobre 2021
Diminution des déchets	Compression de la laine mouillée	130 000 €	Septembre 2020 et Novembre 2021
Diminution de l'impact sur l'air	Rajout d'un filtre à manche JFK sur l'unité Laine blanche	50 000€	Avril 2019
Diminution de l'impact sur la consommation gaz	Calorifugeage supplémentaire au niveau du four de fusion et ajout d'une puissance électrique pour compenser	29 596€ pour le calorifugeage 259 000€ pour le nouveau boost	Octobre 2021
	Modification du système d'extraction OVEN de polymérisation	172 000€	
Diminution de l'impact sur la consommation électrique	Séparation du réseau 4,5b et 7bar d'air comprimé de l'usine	1 300 000€	Août 2022
	Side sealing au niveau des cooling	271 600€	
Diminution de l'impact sur l'eau	-	-	-

Tableau 4 : Mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, ainsi que les estimations des dépenses associées

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	février 24
	PIÈCE JOINTE N°4 (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE) – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 14/14

1.3. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu

1.3.1. Justification du choix du site et de son agencement

Ce projet s'inscrit au sein du site existant de KNAUF de Lannemezan ce qui justifie le choix de son emplacement.

1.3.2. Justification du choix de la technique retenue au regard des préoccupations d'environnement

L'ensemble des technologies choisies par KNAUF INSULATION dans la conception fait partie des Meilleures Techniques Disponibles identifiées dans le BAT « verreries ». Chaque technologie proposée par le BAT a fait l'objet d'une analyse énergétique et économique. Ainsi, afin de pouvoir donner vie à son projet, KNAUF INSULATION a opté pour des technologies au rapport performance / coût optimal.

1.4. Conclusion de l'étude d'impact

Actuellement, KNAUF INSULATION fait face à une demande croissante de produits de laine en panneaux et rouleaux et laine à souffler et devra augmenter sa capacité de production pour les années à venir afin de garantir la pérennité de son site. L'exploitant prévoit donc une augmentation de la capacité journalière liée à la rubrique 3340 des ICPE (passage de 250 t/j à 321 t/j).

Dans ce contexte, et selon les indications de la DREAL, l'exploitant doit effectuer une demande d'augmentation de la capacité de production relevant de la rubrique 3340 de la nomenclature des ICPE. Cette modification est en effet substantielle selon l'article R181-46 du code de l'environnement.

Les mesures mises en place dans le cadre de ce projet visent à réduire les impacts sur l'environnement (gestion et diminution des déchets, traitement des rejets gazeux, diminution de la consommation énergétique, etc.).

Par ailleurs, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée prenant en compte la configuration future. Ainsi, il n'y a pas de préoccupation particulière sous réserve d'un contrôle suffisant des rejets atmosphériques.